

Partir en **VACANCES** sans soucis...



OUI, même en tant que diabétique



Partir en vacances l'esprit tranquille. Quelle perspective agréable. Pourtant, l'imprévisible peut toujours se produire. Pas de problème, pensez-vous. J'appelle mon assistance voyage. Et que découvrez-vous dans la plupart des cas ? Que les problèmes liés à des maladies préexistantes, comme le diabète, ne sont pas assurés. Le saviez-vous ?

Grâce à l'Association Belge du Diabète, vous pouvez souscrire à une police d'assistance voyage très complète auprès d'Inter Partner Assistance* qui vous protège parfaitement toute l'année, partout dans le monde. Le diabète est également couvert et n'est donc pas considéré comme une cause d'exclusion.

Inter Partner Assistance prête assistance à plus de 3 millions d'assurés en Belgique. Grâce à son réseau avec plus de 31 centrales d'alarme et 6.500 correspondants, Inter Partner Assistance est prêt à aider des gens dans la détresse de façon rapide et efficace, 24h/24.

Ainsi, Marianne G. de Verviers, lors d'un séjour à Barcelone, s'est blessée grièvement suite à une chute provoquée par une hypoglycémie grave. Vu les complications, on se voyait obligé de transporter Marianne aux urgences. Au moment où son état de santé exigeait un rapatriement en direction de la Belgique et ayant pris contact avec son assureur, Marianne apprend que ces frais ne seraient pas remboursés. Le diabète était en effet une maladie préexistante et n'était pas couverte par son contrat. Les frais de son dossier d'assistance finissaient finalement par chiffrer joliment:

Transfert par ambulance jusqu'à l'hôpital	187 EUR
Transfert de l'hôpital vers l'aéroport	624 EUR
Billet d'avion pour la Belgique pour son épouse + taxi	245 EUR
Billet d'avion pour Marianne + extra sièges pour sa fracture	390 EUR
Transfert de l'aéroport vers l'hôpital en Belgique + taxi	320 EUR
Frais médicaux pas couverts par les Mutuelles	2.524 EUR
Total	4.290 EUR

Si une police d'assistance voyage d'Inter Partner Assistance avait été souscrite, les frais se seraient limités au montant de sa prime annuelle.

Pour une prime annuelle de 140 EUR, Marianne G. bénéficie d'une assistance très complète toute une année, quoi qu'il arrive, n'importe où dans le monde.

Souhaitez-vous plus d'infos ?

Contactez Inter Partner Assistance - Assudis

Tél : 02/247 77 10

info@assudis.be

www.assudis.be

* Member of the AXA Group

